



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Conditions de travail – *Protection de la santé au travail*

Nouvelles formes de travail et protection de la santé en vertu de la loi sur le travail

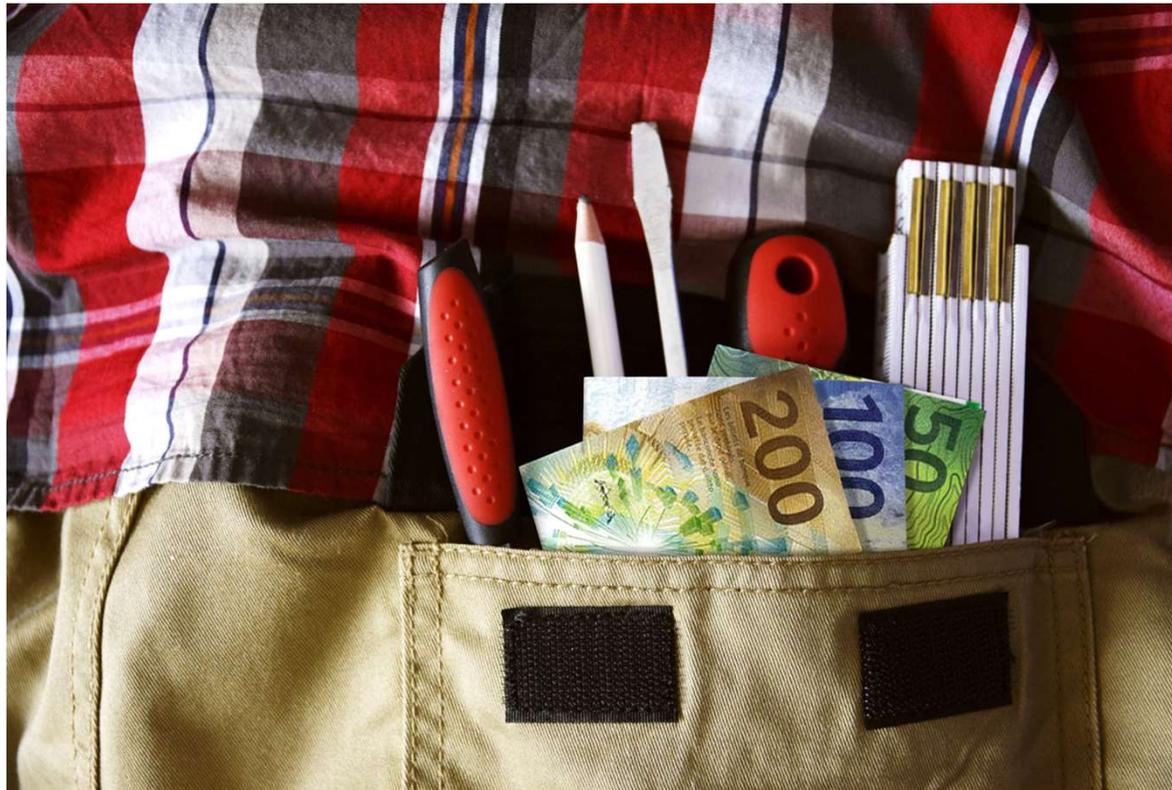
Lic. iur. Corina Müller Könz

Cheffe suppléante du domaine de prestations

Conditions de travail, SECO



Pourquoi le SECO est-il présent ici?





Conditions de travail = salaire?





Conditions de travail = droit aux vacances?





Conditions de travail = droit aux vacances?



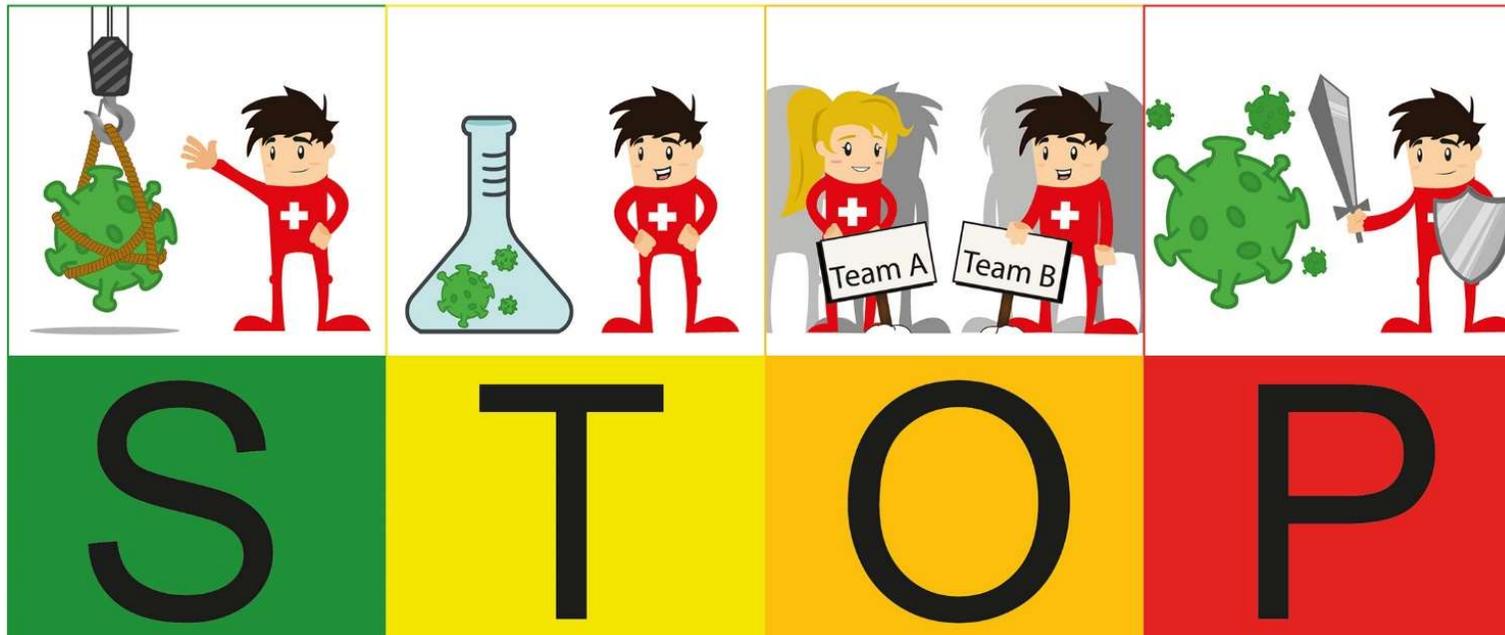


Tout le monde connaît le SECO grâce à ...





SECO Conditions de travail = Protection de la santé au travail





Convention fondamentale de l'OIT n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs/euses:

Sécurité au travail & protection de la santé = 1



International
Labour
Organization





Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr)

Principe: La loi s'applique à toutes les entreprises publiques et privées.





La loi sur le travail s'applique à tous?

Oui et non...





Protection de la santé selon l'art. 6 LTr et l'art. 2 OLT 3

L'employeur est tenu de donner toutes les directives et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé physique et psychique.



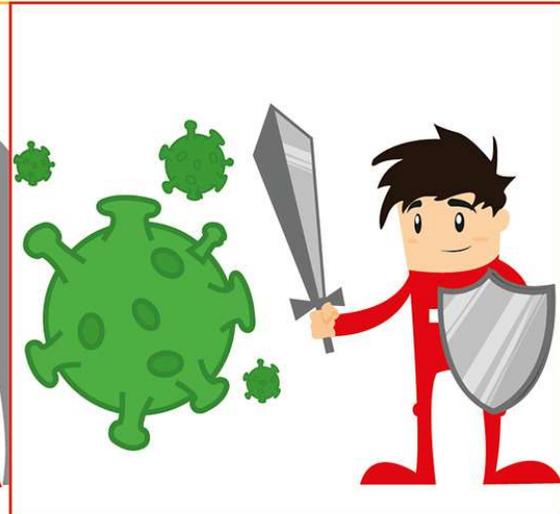
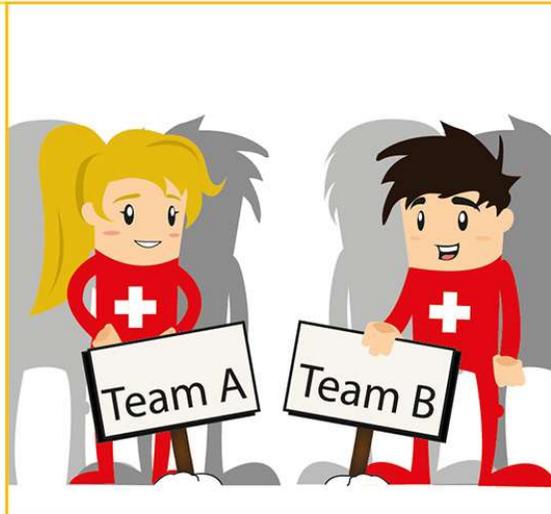
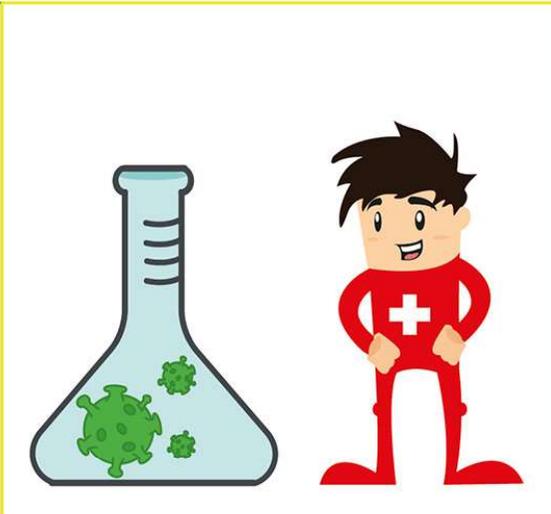
Protection de la santé selon l'art. 6 LTr et l'art. 2 OLT 3

Il doit en particulier faire en sorte que:

- a. en matière d'ergonomie et de protection de la santé, les conditions de travail soient bonnes;
- b. la santé ne subisse pas d'atteintes dues à des influences physiques, chimiques ou biologiques;
- c. des efforts excessifs ou trop répétitifs soient évités;
- d. le travail soit organisé d'une façon appropriée.



Mesures à prendre selon le principe STOP



S

T

O

P



Droit à la participation art. 6 al. 3 LTr

Les travailleurs/euses doivent être consulté(e)s suffisamment tôt et de manière globale sur toutes les questions concernant la protection de la santé.

= le droit de faire des propositions (avant que la décision ne soit prise) et l'employeur doit justifier sa décision lorsqu'il ne tient pas compte des objections ou propositions.



Tout cela vaut aussi pour le travail mobile!





Télétravail

- LTr s'applique
- Ergonomie à la place de travail
- Durée de travail et du repos
- Risques psychosociaux



Télétravail

- Information et instruction par l'employeur
- Assurer la protection de la santé comme tâche commune
- Pas de surveillance technique
- Durée hebdomadaire maximale de travail
- Repos quotidien
- Pas de travail de nuit et du dimanche
- Enregistrement de la durée du travail



Questions importantes en cas de télétravail – mais sans importance du point de vue de la LTr

Questions concernant le droit des assurances sociales:

Par ex. accident à la maison = professionnel?

→ Loi sur l'assurance-accidents LAA

Questions concernant le droit du contrat de travail:

Par ex. quels sont les frais que l'employeur doit payer?

→ Code des obligations CO



Le «travail sans limites» est à la mode?

Renonciation à l'enregistrement de la durée du travail (art. 73a OLT 1):

- si prévu par une convention collective de travail (CCT)
- 120'000 CHF salaire annuel brut
- grande autotomie / liberté de fixer soi-même la majorité de son horaire
- consentement individuel

- **Mesures particulières** pour garantir la santé au travail et le respect du repos
- Désignation d'**un service interne** chargé des questions relatives à la durée du travail



Enregistrement simplifié de la durée du travail art. 73b OLT 1

- Uniquement par **convention** avec la représentation des travailleurs/euses
- Travailleurs/euses qui peuvent déterminer eux-mêmes une part significative de leurs horaires
- Des **dispositions particulières** pour garantir le respect de la durée du travail et du repos
- **Une procédure paritaire** permettant de vérifier le respect de l'accord.



Collaboration avec des robots





Attribution de mandats par une application



Source: <https://www.interlakemecalux.com/blog/warehouse-picker>



Collaboration avec des robots / Attribution de mandats par une application

- LTr est applicable
- Protection contre accidents, potentiellement accrue
- Ergonomie
- Pas d'efforts excessifs ou trop répétitifs
- L'employeur est responsable



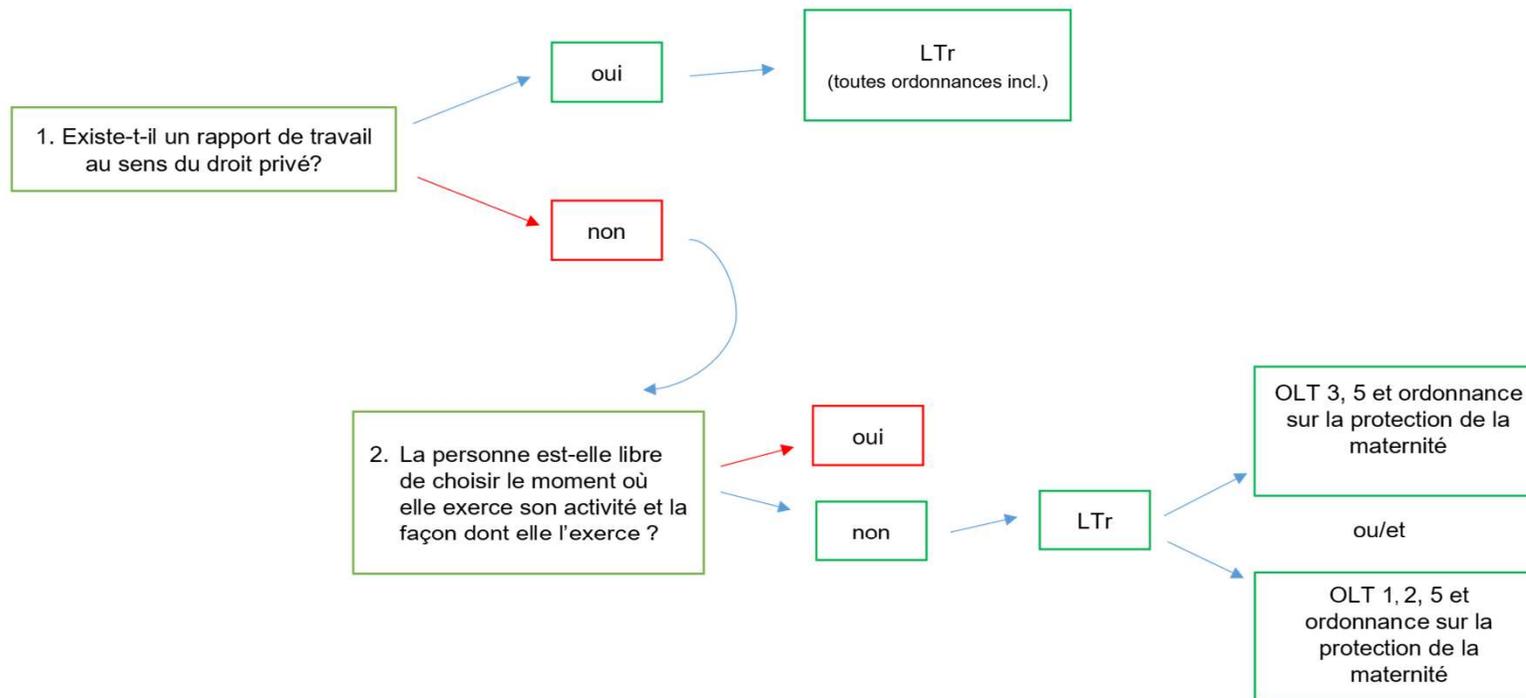
Ici également: droit à la participation





Quelles activités sont soumises à la LTr?

Vue d'ensemble





Activités de plateforme (services sans location/vente)

0,4 % de la population selon statistique OFS 2019





Nous suivons l'évolution!

